

En sus de ces cotisations, elles reçoivent une certaine somme du Gouvernement.

Les écoles volontaires sont maintenues au moyen de souscriptions libres et d'honoraires, auxquels l'Etat ajoute une subvention, de sorte que ceux qui approuvent ces écoles reçoivent une certaine aide, ce qui leur permet de faire donner à leurs enfants une instruction conforme aux préceptes qu'ils croient devoir leur être enseignés, tandis que ceux qui préfèrent envoyer leurs enfants aux écoles contrôlées par les bureaux, où l'éducation est excellente, ont pour les aider à défrayer ces dépenses le produit des impôts et la contribution de l'Etat.

Ce sont des écoles gratuites, les recettes des cotisations et l'apport de l'Etat suffisant à couvrir les frais.

Je désire donner une idée du montant que l'Etat donne en Angleterre sous forme de subventions pour les fins de l'instruction publique. En prenant l'année 1895, ces subventions s'élevaient à \$35,000,000. Le montant total consacré à l'éducation est de \$55,000,000.

L'apport de l'Etat représente une livre et dix-huit schellings par tête, et la cotisation est de deux livres cinq schellings et cinq deniers.

Le nombre des enfants qui reçoivent l'enseignement scolaire est de 5,000,000. Il a augmenté de deux millions et demi, qu'il était en 1870, lorsque cette loi fut soumise par sir Edward Foster, au point d'atteindre aujourd'hui cinq millions. En trente années l'augmentation de la population scolaire d'Angleterre s'est élevée à une assistance moyenne de cinq millions, soit une petite fraction en moins du total.

Quand un système produit un tel résultat, et que l'ensemble de la population de l'Angleterre reçoit l'enseignement soit à ces écoles des bureaux ou à ces écoles volontaires, que le tout fonctionne harmonieusement, sans produire le moindre incon vénient ou heurt, il doit être bon. La seule lutte que les gens ont dû soutenir a été soulevée par une tentative d'introduire dans les écoles contrôlées par les bureaux, non seulement l'enseignement de la bible, mais aussi celui de la religion. Néanmoins, les gens sont résolus à ne pas permettre à l'enseignement religieux de pénétrer dans les écoles nationales pour que l'on s'en serve ensuite comme d'une pomme de discorde.

Ceux qui veulent faire instruire leurs enfants de la manière dont je parle ont à leur disposition le système du volontariat, lequel est très largement subventionné par l'Etat, je mentionne ces faits et ces chiffres tout simplement dans le but de les porter à la connaissance du public. J'estime moi-même que, tout en constatant la nécessité qu'il y a d'adopter des méthodes différentes à être appliquées dans l'enseignement des enfants appartenant à diverses croyances religieuses, ce qui a été la source de la question scolaire qui a causé tant d'embarras et qui, je suis heureux de le dire, a dans l'état où elle était alors, disparu de l'arène politique, il n'en est pas moins vrai que l'on s'efforce sans cesse de nous entraîner à faire quelque chose qui n'est pas ce que nous sommes tenus d'accomplir. Il importe pour le peuple canadien de décider que la bible fera partie de l'enseignement national donné aux enfants partout où ces difficultés ne se présentent pas, et il ne serait pas du tout déplacé de la part du Parlement du Canada de prendre à même les revenus publics, lorsque les recettes sont abondantes, un certain montant qui serait affecté à titre de subvention aux écoles volontairement établies, et cela dans le but d'écartier les obstacles politiques qui semblent surgir perpétuellement dans l'application de notre système d'instruction publique.

Il me fait plaisir de parler de l'intérêt que j'ai éprouvé à faire cette visite des écoles en Angleterre, et cela dans le but de m'assurer des faits que je vous ai exposés.

Je n'abuserai pas davantage de votre patience. Je vous remercie très cordialement pour la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté; mais vous reconnaîtrez que les sujets que j'ai abordés sont excessivement importants.

Je soumettrai maintenant l'amendement dont j'ai parlé.

L'honorable M. McCALLUM: Renvoyez-le à demain.

L'honorable M. BOULTON: Puis-je le faire.....?

Plusieurs VOIX: Maintenant, maintenant.